

Alain

ECOLE de CONDUITE



BEA vers B

Tous les titulaires du permis BEA peuvent suivre une formation qui leurs permettra de conduire aussi bien des voitures équipées d'une boîte automatique que celles équipées d'une boîte manuelle.

► A qui s'adresse cette passerelle ?

- Pour tous les conducteurs titulaires du permis BEA depuis au moins 6 mois (à compter de la date de réussite à l'examen BEA).
- Cette formation consiste à réaliser 7 heures de conduite sur boîte manuelle.
- **Aucune procédure de régularisation devant un inspecteur n'est nécessaire à la fin de cette formation** (excepté pour les conducteurs ayant passé le permis BEA pour des raisons médicales).
- A l'issue de la formation, l'Ecole de Conduite ALAIN vous remettra l'attestation de suivi et procédera à l'enregistrement complet sur ANTS afin que vous receviez votre nouveau titre de conduite.



► La formation pratique et théorique de 7 heures en détail

- La formation est individuelle et est dispensée en cours pratique sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B.
- Les apports théoriques, en lien avec la pratique, pourront être enseignés dans le véhicule.

La formation de 7 heures comporte 2 séquences et se déroule sur 2 jours

Séquence I :

Durée de 2 heures :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

Séquence II :

Durée de 5 heures :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation